

COMMUNE D'YQUELON

PROCES-VERBAL de la Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le treize novembre deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.
La liste des délibérations a été affichée le vingt novembre deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mmes BÉRTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. Stéphane SORRE

Secrétaire de séance : M Emmanuel GERMAIN

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2024-057 ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU ROND DE CHENE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE AU 31 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal,

- le rapport d'activité 2023 et le plan de trésorerie prévisionnel concernant la ZAC du Rond de Chêne établis par la société FONCIM, annexés à la présente.

Les membres du conseil municipal débattent sur le dossier présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuvent le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023 concernant la ZAC du Rond de Chêne établi par la société FONCIM.**

2024-058 PROCES-VERBAL PORTANT SUR LA REMISE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA ZAC DU ROND DE CHENE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal,

- le projet de procès-verbal portant sur la remise des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Rond de Chêne.

Le traité de concession signé entre FONCIM et la commune d'YQUELON prévoit à l'article 19 que lorsque les équipements publics sont achevés (pour les réseaux, lorsqu'ils sont mis en exploitation), et réceptionnés, la collectivité entre de plein droit en possession aux fins d'en assurer la garde, le fonctionnement et l'entretien.
Au regard de ces clauses, le projet de procès-verbal visé permet de constater la réalisation des ouvrages relatifs au réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) par la société FONCIM et leur rétrocession à la commune concédante YQUELON à compter de la signature de ce procès-verbal.

Considérant l'engagement de la remise du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des tranches 1 et 2 de l'opération de la ZAC du Rond de Chêne au concédant, la commune d'YQUELON et, par délégation de compétence, au SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise),

Les membres du conseil municipal débattent sur le dossier présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer le procès-verbal portant sur la remise des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Rond de Chêne.**

2024-059 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE CREER** 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1,50 € (brut) par feuilles de logement remplie
 - 2,00 € (brut) par bulletin individuel rempli.

Pour chaque séance de formation et la tournée de reconnaissance, l'agent recenseur percevra le taux horaire du SMIC.

2024-060 PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2023 doit être présenté au Conseil Municipal de la commune de YQUELON, membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2023, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations communiquées.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du RPQS pour l'exercice 2023 tel que rédigé par le SMPGA.

2024-061 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE

Madame DELALANDE, adjointe au Maire, donne lecture du courrier de Mme ROGERIE, référente projets de l'établissement d'accueil médicalisé d'YQUELON, sollicitant une subvention exceptionnelle pour leur projet :

- Organisation d'un voyage en Corse durant 8 jours fin mai pour 4 personnes de leur établissement.

Le coût total du voyage s'élève à 3 155 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ✓ **vote** une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé d'YQUELON.

Cette subvention sera versée sur justificatifs de réalisation du voyage.

2024-062 DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

- Augmenter le chapitre des charges de personnel de 20 000 € ;
- Augmenter l'opération « plan de mobilité » de 50 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits comme suit :**

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur Bâtiments publics	20 000	
D 6411 : Personnel titulaire		20 000
D 2135 opé 2401 : Install. Générales, agencements	50 000	
D 231 opé 2101 : Immobilisations corporelles en cours		50 000

2024-063 AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC (ZONE DE DETENTE) DE LA ZAC DU ROND DE CHENE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux paysagers de la ZAC du Rond de Chêne ne sont pas achevés. Ils constituent un élément important de la réussite qualitative de ce nouveau quartier, et notamment l'aménagement du parc central qui doit être un lieu convivial, intergénérationnel et de mixité sociale, à haute valeur paysagère.

Un travail a été mené directement avec le prestataire 3CJ à qui le concessionnaire FONCIM, aménageur de la ZAC, a confié le marché des travaux paysagers et espaces verts. Une somme de 142 000 € a d'ailleurs été confirmée par FONCIM en prévision des dépenses 2024 figurant au CRACL 2023 comme se rapportant au montant des dépenses de cette nature restant à réaliser sur les 2 tranches de la ZAC.

Le projet d'aménagement établi par 3CJ sur la base des besoins et attentes exprimés par les élus lors d'une séance de travail en mairie le 25 octobre dernier, est présenté et commenté par Monsieur le Maire.

A l'issue des échanges, le conseil municipal exprime, à l'unanimité, son avis favorable aux principes d'aménagement et de végétalisation retenus pour l'élaboration du projet de parc de la ZAC du Rond de Chêne (édition 3CJ en date du 12/11/2024).

2024-064 BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Monsieur le Maire a présenté le bilan de réalisation du programme du Plan Local de l'Habitat (PLH) des années 2023 et 2024 établi par la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Les membres du conseil municipal ont pris acte de la communication du rapport d'évaluation des années 2023 et 2024 du PLH ainsi que de la délibération n°2024-110 du 10 octobre 2024 du conseil communautaire.

2024-065 TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE D'YQUELON : AVENANT N°1

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON,

Au vu du procès-verbal de réception de chantier en date du 15 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une actualisation du marché de travaux pour l'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON :

- Augmentation du montant de marché de 547,16 € H.T. correspondant aux travaux de :
 - Peinture murale : moins-value de 157,44 € H.T
 - Hydrocurage du réseau eaux pluviales : moins-value de 145 € H.T
 - Fourniture et pose de 2 sous-compteurs électriques : plus-value de 849,60 € H.T.

Le marché initial d'un montant de 245 550 € H.T est porté à 246 097,16 € H.T.

- Le délai des travaux initialement prévu de 3 mois + 1 mois de préparation est rallongé à 6,5 mois pour palier au délai de livraison.

Au vu des éléments ci-dessus, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter l'actualisation du marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON.

Après délibéré, les membre du conseil municipal, à l'unanimité,

- Acceptent les modifications du marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON, comme suit :
 - Augmentation du montant de marché de 547,16 € H.T. correspondant aux travaux de :
 - Peinture murale : moins-value de 157,44 € H.T
 - Hydrocurage du réseau eaux pluviales : moins-value de 145 € H.T
 - Fourniture et pose de 2 sous-compteurs électriques : plus-value de 849,60 € H.T.
 - Le délai des travaux initialement prévu de 3 mois + 1 mois de préparation est rallongé à 6,5 mois pour palier au délai de livraison et à la levée des réserves d'ici le 13 décembre 2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et les ordres de service de ces travaux.

2024-066 AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES SAINT PIERRE ET MIQUELON, RUE DE LA GOLETTE, RUE DE L'ESTRAN (MARCHE EUROVIA)

Monsieur JOSSAUME, adjoint au Maire, fait un point de l'avancement des travaux d'aménagement des rues. Les espaces verts et la signalisation sont en cours de réalisation. La réception des travaux avec réserves est prévue le lundi 02 décembre 2024.

Numéro d'ordre des délibérations

	Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2024
2024-057	Zone d'Aménagement Concerté du Rond de Chêne : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2023
2024-058	Procès-verbal portant sur la remise des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Rond de Chêne : autorisation de signature
2024-059	Recensement de la population 2025 – recrutement et rémunération des agents recenseurs
2024-060	Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023
2024-061	Subvention exceptionnelle à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé
2024-062	Décision modificative n°2
2024-063	Aménagement paysager de la Zone d'Aménagement Concerté du Rond de Chêne
2024-064	Bilan de réalisation du programme local de l'habitat (PLH)
2024-065	Travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON : avenant n°1
2024-066	Avancement des travaux d'aménagement des rues Saint Pierre et Miquelon, rue de la Goélette, rue de l'Estran (marché EUROVIA)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation

13/11/2024

Date d'affichage

20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-057 ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU ROND DE CHENE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE AU 31 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal,

- le rapport d'activité 2023 et le plan de trésorerie prévisionnel concernant la ZAC du Rond de Chêne établis par la société FONCIM, annexés à la présente.

Les membres du conseil municipal débattent sur le dossier présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuvent le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023 concernant la ZAC du Rond de Chêne établi par la société FONCIM.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance

Emmanuel GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation
13/11/2024
Date d'affichage
20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-058 PROCES-VERBAL PORTANT SUR LA REMISE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA ZAC DU ROND DE CHENE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal,

- le projet de procès-verbal portant sur la remise des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Rond de Chêne.

Le traité de concession signé entre FONCIM et la commune d'YQUELON prévoit à l'article 19 que lorsque les équipements publics sont achevés (pour les réseaux, lorsqu'ils sont mis en exploitation), et réceptionnés, la collectivité entre de plein droit en possession aux fins d'en assurer la garde, le fonctionnement et l'entretien.

Au regard de ces clauses, le projet de procès-verbal visé permet de constater la réalisation des ouvrages relatifs au réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) par la société FONCIM et leur rétrocession à la commune concédante YQUELON à compter de la signature de ce procès-verbal.

Considérant l'engagement de la remise du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des tranches 1 et 2 de l'opération de la ZAC du Rond de Chêne au concédant, la commune d'YQUELON et, par délégation de compétence, au SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise),

Les membres du conseil municipal débattent sur le dossier présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer le procès-verbal portant sur la remise des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Rond de Chêne.**

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Stéphane SORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation

13/11/2024

Date d'affichage

20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-059 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE CREER** 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1,50 € (brut) par feuilles de logement remplie
 - 2,00 € (brut) par bulletin individuel rempli.

Pour chaque séance de formation et la tournée de reconnaissance, l'agent recenseur percevra le taux horaire du SMIC.

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Stéphane SORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation

13/11/2024

Date d'affichage

20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-060 PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2023 doit être présenté au Conseil Municipal de la commune de YQUELON, membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans le délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2023, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations communiquées.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du RPQS pour l'exercice 2023 tel que rédigé par le SMPGA.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation

13/11/2024

Date d'affichage

20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-061 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE

Madame DELALANDE, adjointe au Maire, donne lecture du courrier de Mme ROGERIE, référente projets de l'établissement d'accueil médicalisé d'YQUELON, sollicitant une subvention exceptionnelle pour leur projet :

– Organisation d'un voyage en Corse durant 8 jours fin mai pour 4 personnes de leur établissement.

Le coût total du voyage s'élève à 3 155 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ✓ **vote** une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé d'YQUELON.

Cette subvention sera versée sur justificatifs de réalisation du voyage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M. 15
En exercice 15
Présents 14
Nbre de Procurations 1
Qui ont pris part à la délibération 15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation
13/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-062 DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

- Augmenter le chapitre des charges de personnel de 20 000 € ;
- Augmenter l'opération « plan de mobilité » de 50 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits comme suit :**

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur Bâtiments publics	20 000	
D 6411 : Personnel titulaire		20 000
D 2135 opé 2401 : Install. Générales, agencements	50 000	
D 231 opé 2101 : Immobilisations corporelles en cours		50 000

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation
13/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-063 AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC (ZONE DE DETENTE) DE LA ZAC DU ROND DE CHENE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux paysagers de la ZAC du Rond de Chêne ne sont pas achevés. Ils constituent un élément important de la réussite qualitative de ce nouveau quartier, et notamment l'aménagement du parc central qui doit être un lieu convivial, intergénérationnel et de mixité sociale, à haute valeur paysagère.

Un travail a été mené directement avec le prestataire 3CJ à qui le concessionnaire FONCIM, aménageur de la ZAC, a confié le marché des travaux paysagers et espaces verts. Une somme de 142 000 € a d'ailleurs été confirmée par FONCIM en prévision des dépenses 2024 figurant au CRACL 2023 comme se rapportant au montant des dépenses de cette nature restant à réaliser sur les 2 tranches de la ZAC.

Le projet d'aménagement établi par 3CJ sur la base des besoins et attentes exprimés par les élus lors d'une séance de travail en mairie le 25 octobre dernier, est présenté et commenté par Monsieur le Maire.

A l'issue des échanges, le conseil municipal exprime, à l'unanimité, son avis favorable aux principes d'aménagement et de végétalisation retenus pour l'élaboration du projet de parc de la ZAC du Rond de Chêne (édition 3CJ en date du 12/11/2024).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

Le Maire,
Stéphane SORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation
13/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-064 BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Monsieur le Maire a présenté le bilan de réalisation du programme du Plan Local de l'Habitat (PLH) des années 2023 et 2024 établi par la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Les membres du conseil municipal ont pris acte de la communication du rapport d'évaluation des années 2023 et 2024 du PLH ainsi que de la délibération n°2024-110 du 10 octobre 2024 du conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNE
d'
YQUELON**

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	14
Nbre de Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence – PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Date de convocation
13/11/2024

Date d'affichage
20/11/2024

Absent :

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

OBJET DE LA DELIBERATION

2024-065 TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE D'YQUELON : AVENANT N°1

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON,

Au vu du procès-verbal de réception de chantier en date du 15 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une actualisation du marché de travaux pour l'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON :

- Augmentation du montant de marché de 547,16 € H.T. correspondant aux travaux de :
 - Peinture murale : moins-value de 157,44 € H.T
 - Hydrocurage du réseau eaux pluviales : moins-value de 145 € H.T
 - Fourniture et pose de 2 sous-compteurs électriques : plus-value de 849,60 € H.T.

Le marché initial d'un montant de 245 550 € H.T est porté à 246 097,16 € H.T.

- Le délai des travaux initialement prévu de 3 mois + 1 mois de préparation est rallongé à 6,5 mois pour palier au délai de livraison.

Au vu des éléments ci-dessus, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter l'actualisation du marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON.

Après délibéré, les membre du conseil municipal, à l'unanimité,

- Acceptent les modifications du marché de travaux avec l'entreprise LR ENERGIES pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école d'YQUELON, comme suit :

- Augmentation du montant de marché de 547,16 € H.T. correspondant aux travaux de :

- Peinture murale : moins-value de 157,44 € H.T
 - Hydrocurage du réseau eaux pluviales : moins-value de 145 € H.T
 - Fourniture et pose de 2 sous-compteurs électriques : plus-value de 849,60 € H.T.
- Le délai des travaux initialement prévu de 3 mois + 1 mois de préparation est rallongé à 6,5 mois pour palier au délai de livraison et à la levée des réserves d'ici le 13 décembre 2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et les ordres de service de ces travaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Stéphane SORRE

Le/La secrétaire de séance
Emmanuel GERMAIN